



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2A-2019-102

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

2A-2019-09-12-001 - BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE -
Arrêté interpréfectoral portant délégation de l'exercice de la présidence de la Commission
Nautique Locale de Corse-du-Sud (2 pages)

Page 3

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

2A-2019-09-12-001

BUREAU DE LA COORDINATION

**INTERMINISTERIELLE - Arrêté interpréfectoral portant
délégation de l'exercice de la présidence de la Commission
Nautique Locale de Corse-du-Sud**



PREFECTURE MARITIME
DE LA MEDITERRANEE

PREFECTURE
DE LA CORSE-DU-SUD

ARRETE INTERPREFECTORAL

PORTANT DELEGATION DE L'EXERCICE DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION NAUTIQUE LOCALE DE LA CORSE-DU-SUD

N°233/2019
DU 05 SEP. 2019

N°
DU 12 SEP. 2019

Le préfet maritime de la Méditerranée

La préfète de Corse,
préfète de la Corse-du-Sud

- VU le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques ;
- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des préfectures maritimes sous forme électronique ;
- VU le décret du 24 juillet 2019 portant nomination du vice-amiral d'escadre Laurent Isnard préfet maritime de la Méditerranée ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1

En application des dispositions de l'article 5 du décret n°86-606 du 14 mars 1986 susvisé, l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales constituées au sein du département de la Corse-du-Sud est délégué à l'administrateur principal des affaires maritimes Riyad Djaffar, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Corse-du-Sud.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de l'administrateur principal des affaires maritimes Riyad Djaffar, l'administrateur de 2^{ème} classe des affaires maritimes Edouard Gourd, adjoint au chef du service mer et littoral de la direction départementale des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud, reçoit délégation pour exercer la présidence définie à l'article 1.

ARTICLE 3

Le présent arrêté interpréfectoral abroge et remplace l'arrêté interpréfectoral n° 235/2018 du 17 septembre 2018 (Préfecture maritime de la Méditerranée) et n°2A_2018_09_21_002 du 21 septembre 2018 (Préfecture de la Corse-du-Sud).

ARTICLE 4

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée et de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Le préfet maritime de la Méditerranée,

La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud

Le vice-amiral d'escadre
Laurent Isnard



Josiane Chevalier

